L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 16 MARS.

FEUILLETON.

LA CHASSE AUX FANTOMES.

PAR ARMAND LAPOINTE.

PREMIERE PARTIE

L'AMOUR DE L'OR.

IV.

L'année de délai accordée à Robert Dachet par ses deux associés était écoulée, et Dachet ne s'était point encore libéré des deux millions qu'il devait à la caisse de Mittermann, J. Starke & Cie. L'influence qu'il exerçait sur Mme Svitzer s'était envolée; la grosse dame, amoureuse du luxe, de la bonne chère et des jeunes gens encore imberbes, avait oublié sa passion d'autrefois pour Dachet et restait sourde aux sollicitations de celui-ci. Robert en avait conçu un cruel désappointement, et c'était presque un état d'hostilité qui régnait entre la belle-mère et le gendre. Depuis plusieurs mois ni l'un ni l'autre ne s'étaient fait visite. Tous les deux, au fond du cœur, se détestaient sincèrement.

Disons tout de suite, afin de pouvoir mener de front, et sans trop nous attarder, les intrigues nombreuses qui vont naître, que depuis six mois Pierre Melven était à la solde de Robert Dachet et rédigeait un journal financier qui appartenait à celui-ci.

Le *Furet* avait vécu ce que vivent les petits journaux de théâtre!......

Le lendemain de sa disparition, Robert Dachet se présentait chez Melven.

—Tu as pensé que j'avais oublié mes amis, lui dit-il; tu t'es trompé; me voici. Le *Furet* est mort, tant mieux; l'art et la littérature ne mènent qu'à l'hôpital. Viens avec moi; je te donne la direction d'un journal financier qui m'appartient. Je t'offre de beaux appointements et une part sérieuse dans les bénéfices de nos opérations; avant un an tu seras riche. Cela te va-t-il?

Melven, qui redoutait de retomber dans la misère, répondit simplement:

—Oui!

—Et moi? demanda Copeau.

—Toi? dit le financier, tu es fils d'huissier et connais un peu la chicane; monte un cabinet d'affaires. Je t'y aiderai et serai ton premier client.

—Mais je n'ai pas le sou!

Dachet tira de son portefeuille un billet de banque de mille francs.

—Voilà un à-compte sur les honoraires que je te devrai.

—Vive Robert Dachet! s'écria Copeau tout joyeux.

—Moins de cris et plus d'action. Va de suite acheter un bureau, des casiers et des cartons; commande ton enseigne et fais l'acquisition d'un Code. Viens-tu, Melven? Ma voiture est en bas; je vais te conduire au bureau de notre journal.

Melven suivit Dachet.

Tels étaient quelques-uns des personnages au milieu desquels la lettre de crédit donnée par Me Kergrist à Prosper de Prévodal, allait lancer celui-ci.

La maison de banque de Mittermann, J. Starke & Cie occupait tout le rez-de-chaussée et l'entresol d'une maison de la rue Basse-du-Rempart.

Une cour intérieure, vitrée, communiquant avec les bureaux, servait de salle de réception pour le public. La comptabilité et les cabinets de Mittermann et de J. Starke étaient situés à l'entresol. Un escalier partant de la salle vitrée conduisait à l'étage supérieur. De plus, l'entresol était desservi par un grand escalier commun avec les autres étages, mais seuls, Mittermann, J. Starke et Dachet avaient le droit d'y passer. Le cabinet de Robert se trouvait au rez-de-chaussée, à côté de la caisse. Aucun des associés n'habitait la maison; seulement, par mesure de précaution, un des garçons, Allemand comme ses patrons et venu avec eux d'outre-Rhin, couchait dans un petit cabinet avoisinant la salle où le public était admis.

Eté comme hiver, le baron Mittermann arrivait à sept heures du matin rue Basse-du-Rempart; il travaillait seul jusqu'à 9 heures. A ce moment, il descendait au rez-de-chaussée et passait l'inspection des bureaux. Tout employé qui n'était pas à son poste avait une mauvaise note; si pareil fait se renouvelait deux fois sans excuse très sérieuse, il était impitoyablement congédié. En revanche, Mittermann avait la réputation de rémunérer généreusement ses employés, et c'était une recommandation puissante que d'appartenir à sa maison.

Le jour où nous introduisons le lecteur chez le célèbre banquier, le baron Mittermann arriva rue Basse-du-Rempart dans un état d'humeur exécrable et en proie à une grande préoccupation. Pour la première fois depuis la fondation de sa maison, il ne descendit pas pour faire sa ronde quotidienne, et dès que huit heures sonnèrent, il envoya son garçon de bureau savoir si J. Starke était arrivé.

Le garçon revint avec une réponse affirmative.

—Priez le de se rendre ici, dit Mittermann.

J. Starke ne se fit pas attendre.

Il entra chez son associé suivi de quatre chiens ratiers qui ne le quittaient jamais.

—Bonjour, baron. Quelles nouvelles ce matin?

—Voici la correspondance; il y a des lettres importantes d'Allemagne. On prévoit une crise financière en Autriche. J'estime que le moment est arrivé de nous défaire de toutes nos valeurs sur cet Etat.

—J'allais vous le proposer; car, de mon côté, j'ai des renseignements que je crois très sérieux. Dachet se chargera de l'opération.

—A propos de Dachet, reprit le baron, qui cherchait une transition, vous savez qu'il y a aujourd'hui une année que nous l'avons admis dans notre maison à titre d'associé?

—Parfaitement.

—Que par conséquent le délai que nous lui avions accordé pour compléter son apport est expiré.....

—Et que son compte est toujours débiteur de deux millions.... Je sais cela, dit J. Starke du ton le plus indifférent.

—N'êtes-vous point d'avis de le mettre en demeure d'opérer ce versement?

—Avec des ménagements, oui. Robert Dachet nous rend de grands services et son concours nous est fort utile.

—Avec des ménagements, je le veux bien; mais il y a dans cette situation d'un associé de notre maison débiteur de la caisse, un état pénible et contraire aux traditions de toute maison sérieuse, et qui serait de nature à faire naître d'étranges suppositions s'il devait se perpétuer au delà du terme fixé.

—Vous croyez?

—N'est-ce pas votre opinion?

—En effet, cela crée une situation équivoque qu'il est bon de faire cesser.

—Puisque nous sommes si bien d'accord, mon cher J. Starke, je vous demanderai de prendre la parole devant Dachet et de lui exprimer notre désir.

—Très volontiers, je le ferai ce matin si devant vous.

J. Starke alluma un cigare, s'assit sur un petit canapé, en ayant soin d'y laisser une place pour ses chiens, et se plongea dans la lecture de la correspondance; sur chaque lettre, il faisait à la plume un signe qui devait être compris du chef de la correspondance.

Pendant ce temps, le baron Mittermann, caché derrière la *Gazette de Cologne*, était absorbé dans une unique pensée: sa passion pour Mina Dachet, passion aussi malheureuse qu'au jour où elle était entrée dans son cœur.

Il avait cru se rapprocher de Mme Dachet par les relations que devait faire naître l'association avec son mari, et jusque-là ces relations avaient été purement commerciales: Robert Dachet, huit jours après son mariage, avait abandonné Mina à la solitude de son vaste appartement et passait ses journées rue Basse-du-Rempart, à son journal, à la Bourse; ses soirées au cercle et à l'Opéra, ses nuits on ne savait où.

Mittermann donnait des bals, des fêtes dans son hôtel et Mme Dachet n'y venait pas.

Presque tous les jours, sous les plus futiles prétextes, le vieux banquier se présentait chez son associé; mais celui-ci était absent et Mina ne recevait personne.

La pauvre jeune femme occupait son temps sur la lecture de romans; à défaut d'un amour sincère dans sa vie, elle le cherchait dans les livres et vivait, par la pensée, avec des héros imaginaires créés par l'imagination des romanciers.

La passion de Mittermann s'augmentait de tous les obstacles qui, sans être bien sérieux cependant, tenaient à un ordre de choses que le baron n'osait braver. N'avait-il pas à ménager l'opinion publique, son associé et une jeune femme encore timide? Aussi chaque jour qui s'écoulait et qui lui apportait une nouvelle ride, une nouvelle infirmité, faisait-il naître en lui des désespoirs et des angoisses. Cet homme, que les passions de la jeunesse avaient atteindre à soixante-cinq ans, roulait dans sa tête mille projets insensés de séduction.

Le dépit n'était pas étranger à la conversation qu'il venait d'avoir avec J. Starke, au sujet de Robert Dachet et à la résolution qui en avait été le résultat. Qu'attendait-il de la rigueur qu'il voulait exercer? Il n'en savait rien; il en espérait quelque chose, voila tout. On ne sait pas toutes les folies, toutes les espérances qui peuvent germer dans le cerveau d'un vieillard amoureux.

A neuf heures, suivant son habitude, Robert Dachet entra dans le cabinet du baron Mittermann.

Nous savons qu'il devait y trouver ses deux associés.

Après les saluts d'usage, Mittermann se replongea dans la lecture de la *Gazette de Cologne*; il paraît que ce jour-là la célèbre gazette était d'un intérêt palpitant.

J. Starke entra carrément en matière, mais avec la politesse qui lui était ordinaire.

—Mon cher Dachet, dit-il, êtes-vous en mesure de faire votre versement de deux millions?

Robert Dachet, pris à l'improviste par cette question, demeura un instant embarrassé.

—Oh! je ne vous demande cela, reprit Starke, que parce que la date de votre libération est inscrite sur nos livres; et que nous ne pouvons, ni pour nous ni pour vous, accepter des écritures qui seraient de nature à faire supposer qu'un des associés de notre maison laisse protester moralement sa signature. Vous me comprenez bien, n'est-ce pas, cher ami?

—Parfaitement, dit Robert Dachet, remis de son embarras.

—J'ajoute que nous sommes disposés, le baron et moi, à avoir pour vous tous les égards que l'on se doit entre associés et amis; nous ne désirons qu'une chose, la régularisation de nos écritures. Donc, si ce versement doit éprouver un retard quelconque, nous avons à chercher les moyens de mettre nos livres en harmonie avec la dignité de la maison. En ce qui me concerne personnellement, je me prêterai avec plaisir aux combinaisons qui pourront vous être agréables et je ne doute pas que notre doyen et ami, le baron Mittermann, n'en fasse autant de son côté.

—Nous n'avons rien à refuser à notre cher associé Robert Dachet, s'empressa de dire tout à coup le baron.

Il avait entrevu dans un service à rendre à Robert—le prêt d'une somme importante, par exemple—le moyen d'entrer plus profondément dans sa vie, et, par conséquent, de se rapprocher de Mina. C'était là la seule préoccupation de l'amoureux banquier et aucun sacrifice d'argent ne devait lui être sensible pour arriver à ce but.

Mais Robert Dachet, plein de morgue, de vanité et d'orgueil, ne voulut point accepter une condition qui devait le placer dans un état d'infériorité morale vis-à-vis de ses deux associés.

Il répondit:

—Je vous remercie, baron Mittermann, et vous aussi, J. Starke, de vos bonnes dispositions pour moi; j'y suis sensible; elles me prouvent le cas que vous me faites de ma coopération. Cependant vous me permettrez de ne pas en profiter. Le versement de la somme dont je suis débiteur à la caisse sera fait d'ici à quinze jours, je vous en donne l'assurance.

—Puisqu'il en est ainsi, dit J. Starke, laissons les choses comme elles sont, et attendons.

En prenant ce nouvel engagement, Robert Dachet comptait beaucoup sur l'imprévu, cette grande ressource des audacieux. Il savait sa position inexpugnable dans la maison de banque et se moquait des susceptibilités et des délicatesses exagérées de ses deux associés.

Depuis le jour où lui-même était devenu un des personnages de la haute banque parisienne, il avait singulièrement modifié son existence, et menait de front l'amour de l'or et les plaisirs. Seulement, toujours habile et toujours prudent, il n'oubliait pas complètement l'avenir, et jetait les bases des étapes futures.

Disons cependant que le cercle, le jeu, le sport, des relations très suivies avec un premier sujet du ballet de l'Opéra, avaient un peu éloigné de sa pensée ses préoccupations habituelles; sans doute ces causes n'étaient point étrangères à l'impossibilité où il se trouvait de se libérer, à l'époque convenue, du complément de son apport social.

(A continuer.)

☞ 20,000 jolies canettes de thé chinois seront comme données gratis cette semaine au dépôt de thé de la rue du Camp No. 5.

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE.

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor,
Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments," etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, on donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne spéciale à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit fait par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutées, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C. F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,505 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne ou de l'enregistrement des sommes versées...

VAPEURS.

Passage pour l'Europe.
(AGENCE,)
Via la Nile-Orléans, New-York, Philadelphie et Baltimore.

STATE LINE.

Ligne de steamers neufs, construits sur le Clyde, en fer et à hélices, offrant, outre tous les agréments modernes, la sûreté et la rapidité aux passagers de chambre et d'entrepont. Ces steamers font le service de New York à Glasgow, Belfast et se relient, par des steamers de premier ordre, à Liverpool, Londonderry, Hull, Rotterdam, Anvers, le Hâvre et Copenhague.—AUSTIN, BALDWIN & CO, 72 Broadway, New York.

WHITE STAR LINE.

Steamers de New York à Queenstown et Liverpool, partant tous les samedis.

ALLAN LINE.

Steamers de la malle, via Québec et via Baltimore.

Passages (toutes les classes) entre les principaux points d'Europe et d'Amérique. Les aménagements ne sont pas excellés. Le chemin le plus court par mer, excellents steamers, officiers expérimentés, équipages disciplinés; la sûreté la première des règles. Trois départs hebdomadaires pour l'aller et le retour. Passage pour les émigrants et les passagers d'entrepont les meilleurs sous tous les rapports, pour la Nile-Orléans, l'Alabama et le Texas, à meilleur marché que par aucune autre ligne.

Billets pour tous les points de l'Europe. Tous les billets d'excursion à des prix réduits.

Billets d'émigrants, payés d'avance, de tous les points de l'ancien monde.

Traites à vue de $5 et au-dessus, sur toutes les villes d'Europe, de la Grande Bretagne et de l'Irlande.

Souverains, francs, marcs et guilders.

Pour les circulaires et autres renseignements, pour les billets ou les chambres, s'adresser à

A. K. MILLER & Co,
No 35 de la rue Carondelet, Nile-Orléans.

N. B.—Billets, traites, espèces, aux taux les plus bas. Les passagers de première chambres, de secondes chambres et d'entrepont trouveront leur avantage à conclure des arrangements au bureau de la Nile-Orléans.

17fév—1an

LA COTE DU LAC.

Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nile-Orléans.

Passage $1 10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer,
CAMELIA.

Transportant la malle des Etats-Unis, au marcheur et à basse pression,

capitaine Wm. Hannover,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old-Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA,

23 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.

Se reliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JNO. JANNEY, 117 Commune et
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les SAMEDIS à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

TEXAS,
remplaçant le Trenton,
W. BUTON, capitaine,
E. QUATREVAUX, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à Connaissements jusqu'à Bayou Bœuf et Bayou des Glaizes.

JAMES M. DOWLING,
28sept— No 25 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,
H. H. Broad, capitaine
T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nile-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les attérages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER.
No 106 de la rue de la Commune.

Tout frêt pour le Bayou des Glaizes sera délivré à Simmsport ou Big Bend Landing.

8 août—

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.

Le bateau à vapeur
ST-MARY,
d'un faible tirant d'eau

Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf et Bayou des Glaizes.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN,
No. 3, de la rue Tchoupitoulas.

18 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

RAMBLER,

R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, com

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
E. M. CARTER, 23 rue du Camp,
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas,
BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune,
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

3 déc—

Attakapas et Atchafalaya.

Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chêne, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Clarenton, Jeannerette, la Nile-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les attérages du Bayou Têche. Le bateau à vapeur

GEORGE SPANGLER,

Abe Smith, Capitaine, Frank Greig, commis, partira MERCREDI, 5 mars, à 5 P. M.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN, Agents.
14mar2 No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur
IBERIA.

Capitaine Allen Jumel, Chas. Brusle, commis, en remplacement du LESSIE TAYLOR, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira, de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Un commis stationnera à la tête de la rue Bienville tous les mardis et vendredis pour recevoir son frêt. 12 mai—

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les SAMEDIS à 5 P. M., et tous les MERCREDIS à midi.

Le bon bateau à vapeur
ST. JOHN,
F. BERGERON, Capitaine,
J. O. BERGERON, Commis.

Voyage de retour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
29oct— No 30 de la rue Conti.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois le semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE,
Capitaine Jos. Aucoin,
M. H. Landry Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M. Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET et P. CHARLET,
16 juillet—1an 9 rue Conti.

RAPPORT ANNUEL
DE LA

Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

Pour l'année expirée le 10 janvier 1876.

RAPPORT DU SECRETAIRE.

Etat de la Société le 11 janvier 1876.

Membres actifs	134
" honoraires	10
Admissions, membres actifs	37
Expulsions	28
Décès	1

Etat actuel de la Société.

Membres actifs	142
" honoraires	10

Rapport du Comité de Secours.

Visites et secours à 40 membres.	
Secours en argent, hebdomadaires ou mensuels	$330 00
Honneurs funèbres et dépenses	125 00
Total	$455 00

Rapport du Secrétaire des Finances.

Dû par des membres	$143 00

Rapport condensé du Trésorier.

En caisse le 10 janvier 1875	$ 2,075 83
Reçu de membres, pour quotités, assessments et amendes	1,933 25
Reçu d'autres sources	132 16
Total	$ 4,141 24
Dépenses par comité de secours	$ 455 00
Dépenses pour divers	504 24—$ 1,269 94
En caisse ce jour	$ 2,871 30

Actif de la Société.

En caisse	$ 2,871 30
Effets à recevoir	399 93
Propriété foncière	710 00
Meubles et autres effets mobiliers	1,034 75
Total	$ 5,015 98

Passif—Aucun.

Election pour l'année 1876.

Président, Hon. Juge A. L. TISSOT.
Vice-Président, Dr EMILE DOUMEING.
Secrétaire, FRANK LEEFE.
Secrétaire des Finances, ELIE LAMBERT.
Trésorier, GEO. E. FORSTALL.
Grand Marshal, A. N. HEBERT.
Médecin, Dr EMILE DOUMEING.
Pharmaciens—P. BARTHE,
VALSIN VIGNAUD,
L. H. VON GOHREN,
JAS. BERET,

16janv—1f

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy.

Office Customhouse Building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1862. Prepared with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. L. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Terms at most moderate terms. Reports proceeded from Washington.

Residence No 165 Esplanade street.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE
DE NEW-YORK AU HAVRE,

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

FERREIRE, Danré, samedi, 18 mars.
LABRADOR, Sanglier, samedi 1er avril,
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 15 avril.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin)
Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BEBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York
ou à L. GRAND, Agent,
sept—1an Gallier Court, Lettre H. N. O.

Pour la Havane.

Le Steamer espagnol, de 1ère classe,

MARIA,
Capitaine Molina,

partira pour le susdit port, vers le 18 du courant.

Il a de magnifiques emménagements.

Passage, y compris les vins: 1re classe	$40
2me "	20

Pour plus de détails, s'adresser à
CHARLES & GILBERT GREEN & Co.,
No 180 de la rue de la Commune,
12 mars—au 18.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous:—

	De Brême.	de la Nile-Orlé.
Hannover	2 fév.	environ 11 mars
Strassburg	1 mars	

(Direct pour Brême, avec passagers d'entrepont seulement.)

Frankfurt	15 mars	environ 19 avril
Hannover	12 avril	" 17 mai.

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

Sujets aux conditions définies ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres	$150 en or.
Entrepont	36 "

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:

Chambres	$150 en or.
Entrepont	45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres	$35 en or.
Entrepont	15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés

La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 août—1 an Au No 61 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer
KNICKERBOCKER,
Kemble, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse

Jeudi, 23 mars à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage .... $30.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 61.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville — &c.

A dater du 7 DECEMBRE, Le bateau à vapeur BILLY COLLINS partira, du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 8 heures du matin et sera de retour le soir du même jour aux heures.

Le frêt est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin. C. H. PAYNE,
4déc— Agent-général.

LA LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE POUR L'EST, LE NORD ET L'OUEST,

Via Louisville, via Atlanta et via St-Louis. ELLE TRANSPORTE LA MALLE DES E. U

Les trains arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.		Arrivée.	
Express	7:20 A. M.	Malle	10:00 A. M.
Malle	5:00 P. M.	Express	9:30 P. M.

Chars palais de Pullman, tous les jours, pour Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore. SANS CHANGEMENT. Un seul changement en allant à New York et aux villes de l'Est. Les billets se vendent, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

NORMAN JONES,
Agent-général.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
21 Nov—

THE MOBILE LINE.

THE GREAT THROUGH ROUTE TO THE EAST, NORTH AND WEST,
Via LOUISVILLE, Via ATLANTA, and Via St-LOUIS,
CARRYING THE U. S. MAIL.

Trains arrive and depart from depot, foot of Canal Street, as follows.

Depart.		Arrive.	
Express	7:20 A. M.	Mail	10:00 A. M.
Mail	5:00 P. M.	Express	9:30 P. M.

Pullman Palace Cars daily, to Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore, WITHOUT CHANGE, and only one change to New York and Eastern cities. Ticket Office, corner of Camp and Common Sts., opposite City Hotel.

NORMAN C. JONES,
Gen'l Agt.
D. B. ROBINSON, Supt.
21Nov—

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour.... 25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans.... 10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac:	
6	heures A. M.	7 ½	heures A. M.
8	"	9	"
10	"	11 ½	"
Midi		1 ¼	P. M.
2	P. M.	3 ½	"
4	"	5 ½	"
6	"		

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,
Surintendant-général.
5 mai—

Grand chemin de fer de la Nile-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue Calliope.)
A partir du 21 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express	7:20 A. M.	Express	12:30 P. M.
Malle	5:30 P. M.	Malle	10:05 A. M.

Le train d'agrément part le SAMEDI à 3.40 A.M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A St LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14jy75—

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co.
(Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)
From October 21, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:20 A. M.	Express	12:30 P. M.
Mail	5:30P. M.	Mail	10:05A. M.

The accommodation train depart on SATURDAY at 3:40 A. M. and arrive SUNDAY at 9:15 P. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any14'75—

GRAND CHEMIN DE FER
DE LA
Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira au pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Lababeville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront une partie conforme de frêt.

Aucune marchandise ne sera reçue après 3 h. P. M. le jour où elle doit être expédiée. Il sera délivré avant 4 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magazine.

Il ne sera point reçu de frêt au
CHAS. A. WHITNEY CO., Agents.

ASSURANCES.

La Compagnie d'Assurance
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS,
Au coin des rues Canal et Camp.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

Nile-Orléans, 15 janvier 1876.

CONFORMEMENT à sa Charte, la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes d'incendie	$455,328 93	
Primes de mer	62,839 56	
Primes de rivières	75,231 32	
		$593,399 81
En moins—		
Risques non expirés le 31 décembre 1875	137,568 14	
Primes remboursées	34,972 22	
		$172,540 36
Montant net des primes		$420,859 45
A ajouter—		
Intérêts, sauvetages, etc		30,631 13
		$451,490 58
A déduire—		
Réassurances	$25,345 63	
Pertes par les incendies	$110,972 73	
Pertes sur mer	16,842 69	
Pertes sur les rivières	30,373 21—158,188 63	
Réfaction (rebate)	$2,483 47	
Commissions aux agents	27,146 59	
Dépenses générales des agences	$7,739 12	
Dépenses générales du bureau local	27,900 00	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc	12,077 24—47,716	
Taxes d'Etat et taxes de ville	29,294	
		331,177 80
Profits nets		$120,312 78
A déduire:—		
Dividende payé en août	$25,000	
Dividende déclaré	25,000—	$50,000
Réservés pour réclamations non réglées	15,000—	65,000 00
		$55,312 78

L'actif de la Compagnie est comme suit, aux taux de la place:

Propriétés foncières	$104,911 85
Billets garantis et hypothécaires	236,501 91
Actions et bons	93,574 50
Effets à recevoir	22,397 68
Primes en voie de recouvrement	73,487 09
Primes d'agences en voie de transmission	10,216 46
Dû par des compagnies d'assurances	4,137 61
Comptes en suspens	3,214 32
Divers débiteurs	7,212 70
Obligations des Etats-Unis—bons 5-20	53,822 61
En caisse	36,280 24
	$652,827 95

PASSIF.

Réservées pour risques non expirés	$127,568 14
Dividende déclaré	25,000 00
Dividende non collecté	10,086 25
Réservé pour les réclamations non réglées	15,000 00
	$187,654 39

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie d'assurance de la Nile-Orléans.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 17 janvier 1876.

JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de paix.
Paroisse d'Orléans, Lne.

Le 12 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de payer le dividende intérêt semestriel de cinq pour cent sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayants-cause, le PREMIER LUNDI de février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Ernest Merilh,	A. M. Bickham,
Placide Forstall,	A. Schreiber,
H. Gally,	J. Tuyes,
Chas. Lafitte,	W. A. Bell,
W. Van Benthuysen.	D. Fatjo,
Pierre Ponts,	D. D. Rogers,

19jan—

Association d'Assurances
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
Bureaux, 102 rue du Canal.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1876

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes sur les risques de feu	$330,526 97	
Primes sur les risques de mer	65,199 62	
Primes sur les risques de rivières	24,724 31	
Total		$450,7
En moins		
Primes sur risques non expirés	$120,661 47	
Primes remboursées	1,951 60	$122,613 07
Primes nettes acquises		$328,137 73
A ajouter:		
Intérêts	$9,185 35	
Profits et pertes	5,369 40	
Primes sur l'or	254 92	14,809 67
		$342,9 40
Pertes payées		
Sur les risques de feu	$90,741 55	
Sur les risques de mer	15,964 27	
Sur les risques de rivière	6,802 83	
Pertes en litige	5,812 00	
Pertes non ajustées et ajustées et non échues	23,461 46	142,792 11
Réassurances	16,310 42	
Réfaction (rebate)	31,818 98	
Commissions d'agences	27,339 65	
Dépenses d'agences	7,760 84	
Taxes et Licences	10,563 50	
Dépenses de bureau	27,062 67	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc	6,547 16	
Frais de Cours et d'avocats	47 52	270,267 84
Bénéfice net		72 67 7

ACTIF.

En caisse	
Dépôt au Germania Natl. Bk.	$31,890 87
" " Louisiana Natl. Bk.	20,224 61
Dépôt spécial au Germania National Bank	6,500 00
En mains d'agents aux E. U. et en Europe	19,003
Certificats de dépôts au New Orleans National Banking Association, $92,903 42 évalués à	27,871
Certificats de réclamations reconnues par le New Orleans National Banking Association, $161,122 73, évaluées à	48,333 78
Effets à recevoir pour primes	7,593 93
Prêts sur hypothèques	140,573 22
Prêts sur nantissements	24,324 94
Effets à recevoir	13,921 80
Bons	22,413 88
Actions	23,556 78
Primes en voie de recouvrement	41,689 47
Propriétés foncières	74,174 77
Dû par divers	11,814 99
Bons des Etats-Unis	12,560 75—$555,524

PASSIF.

Capital payé en plein, (actions de $30)	$295,650 00
Effets à payer	696 6
Dividendes de 1872, 1873 & 1874 non réclamés	544 50
Primes sur risques non terminés	120,661 47
Pertes non réglées	29,273 46
Dû à divers	7,008 84
Fonds de réserve	11,029 07 482,864 01
Surplus	$72,670 57

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire.
MEL. MUSSON, Président.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce quatorzième jour de janvier 1876.

G. LEGARDEUR, Jr.,
Notaire Public.

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 12 janvier 1876, il a été RESOLU de payer, à partir du 25 courant, les Dividendes suivants:

1° Un dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874, sur le capital de $30 par action;

2° Un dividende de dix pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1875, en sus de la réfaction (rebate) de 15 pour cent ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant BRUT de leurs primes;

3° De porter au Fonds de réserve (15 0/0) quinze pour cent de la balance des Profits de primes, à investir en sécurité du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte.

MEL. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

DIRECTEURS,

A. J. GOMILA,	PIERRE LANAUX,
I. K. SMALL,	L. J. WEBSTER,
J. B. CAMORS,	E. M. SCOTT,
E. F. GOLSAN,	LS. SCHNEIDER,
J. PLAISENT,	JOHN LEISY,
HY. ABRAHAM,	M. MUSSON,

15janv—1m

ASSURANCES

Dix-huitième tableau annuel de la compagnie d'assurance HOPE de la Nouvelle-Orléans.

Bureau No 125 rue Commune.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues au 31 décembre 1875		$177,707 87
Sur les risques d'incendie	$127,543 00	
Sur les risques maritimes	17,746 78	
Sur les risques de rivière	32,418 09	177,707 87
Pertes payées dans la même période:		
Sur les risques d'incendie	23,972 46	
Sur les risques maritimes	4,625 61	
Sur les risques de rivière	17,640 05	46,238 12
Moins réfaction (Rebate)	20,976 06	
Taxes et licences de ville d'Etat et pour 1874 et 1875	15,315 50	
Réassurances	16,674 22	
Primes remboursées	1,056 91	
Loyer	3,907 61	
Profits et pertes, dépenses, intérêts et moins	12,608 85	71,439 15 117,677 27
Profits		$60,030
Réserve pour les risques non expirés au 31 décembre 1875	$25,969 40	
Réserve pour pertes en suspens	1,851 12	
Dividende de 10 pour cent déclaré ce jour	20,000 00	
Réserve pour dépréciation sur l'actif de la Compagnie	12,210 08	
		$60,030 60
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville		$48,123 77
Prêts sur nantissement		28,337 16
Effets pour primes à courte échéance		7,295 31
Actions de banque et autres actions		33,340 25
Biens fonciers		54,224 37
Prime en voie de perception		22,683 90
En banque	$64,738 88	
Balance dans la banque d'Amérique	542 96—	65,280 84
Total de l'actif		$260,030 60

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix janvier 1876.

M. T. DUCROS,
Notaire Public, No 18 rue Royale.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, il a été

Résolu qu'un Dividende comptant de DIX POUR CENT sur le Capital de la Compagnie provenant des profits au 31 décembre 1875, soit déclaré, et payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.

LOUIS BARNETT,
11janv— Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Mutuelle
—DES—
Marchands de la Nile-Orléans.
104..................rue du Canal..................10

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant: Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirées de l'année précédente:

Sur risques de feu		$569,621
Sur risques de mer		52,556 19
Sur risques de rivières		55,962 09
Total des primes		$678,139 72
En moins, primes non expirées		121,496 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875		$556,692 29
Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$257,344 41	
Sur risques de mer	47,782 44	
Sur risques de rivières	22,546 65	
		$327,476 96
Taxes		35,209 95
Réassurances et primes remboursées		38,849 72
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt		54,369 07
		$454,269 67
Profit		$102,421 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$276,614 42
Bons de la ville	216,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres	73,811 50
Billets garantis par hypothèque et gages	227,279
Effets à recevoir	94,817
Primes en voie de recouvrement	94,496
Bons de l'Etat	6,604
Actions d'assurance	18,124
Actions du Valette Dry Dock Co.	39,400 00
Bons hypothécaires du Turner Association	50
Bons hypothécaires de Odd Fellow's Hall	5000 00
En caisse	166,582 79
	$1,233,899 54

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année expirée le 31 mai 1875.

DIRECTEURS:

P. Maspero,	Ed. Toby,
D. Fatjo,	P. Fourchy,
S. E. Reif,	M. W. Smith,
L. F. Generes,	J. T. Fernandez,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
Chas. Lafitte.	

14juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL
—DE LA—
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$201,836 80	
Primes de mer	42,344 83	
Primes des rivières	112,124 12—$355,767 75	
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		276,127
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—		
Sur risques d'incendie	$99,347 66	
Sur risques de mer	15,447 22	
Sur risques de rivières	35,558 21—$140,363 89	
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c	73,796 33—214,064 88	
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital		$62,132 12
L'actif de la compagnie est comme suit:		
Effets à recevoir	$43,674 01	
Prêts sur bons et hypothèques	$4,883 22—$99,617	
Prêts sur actions, sur demande	17,699 58	
Argent en banque	83,000 00—200,829 54	
Propriétés foncières		112,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres		183,881
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c		87,814 1
Total de l'actif		$610,381 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, le 21 mai 1875.

WM. H. HOLMES,
Seconde Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui ont assuré dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams,	Saml B. Newman,
Saml H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	Adam Thompson,
Henry Abraham	F. N. Strong,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edward J. Gay,	John M. Sandidge,
Simon Hernsheim,	Simon Forcheimer,
Joseph B Wolfe,	E. B. Post,
Edward Pilsbury,	John R. King,
Fred'k Camerden	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone,
George Martin,	Alfred Moulton,
L. C. Jurey,	Edward Nalle,
George W. Sentell,	A. Levi.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maitres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $12 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les ... toute ... à condition, à ... que la lettre ... même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission ... agents et aux maitres de poste.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de l'Union
DE LA NILE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurances de l'Union de la Nile-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.	
Primes d'incendie	$90,394 55
Primes sur les rivières	12,066 58
Primes maritimes	9,042 23
	112,493 36
Moins, primes remboursées	2,426 69
	$110,067 77
Pertes payées dans l'année—	
Pertes par l'incendie	$22,189 83
Pertes sur les rivières	16,422 12
Pertes sur mer	816 17
	$39,427 94
Réassurances	4,589 81
Loyer	2,500 00
Taxes	3,250 25
Réfaction (rebate)	10,277 96
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	6,487 29
Réservé pour risques non terminés	27,171 00 93,804 36
	16,263 88

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement	$ 5,739 67
Prêts garantis par hypothèque	$31,006 12
Effets à recevoir pour primes	12,460 98
Actions, bons et autres obligations	143,596 82
Propriété foncière	5,447 24
Primes en voie de recouvrement	18,100 88
En caisse	27,082 64
	$242,434 38

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans.

Signé, assermenté, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir mardi, 11 mai.

8 mai—1m.

Mechanics' and Traders' INSURANCE COMPANY,
Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant

Primes de l'année expirée le 31 août 1875:

Primes sur l'incendie	$129,031 46	
Primes de mer	24,316 03	
Primes de rivières	5,587 57	
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1874	82,000 00	
Total		$241,264
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année		50,136
		$211,063
Pertes payées dans l'année:		
Sur les risques d'incendie	$64,817 30	
Sur les risques de mer	17,695 31	
Sur les risques de rivières	18,331 71—100,844	
		$110,219
En moins,		
Réfaction (rebate), 15 pour cent	$4,642	
Réassurances	15,533	
Dépenses, taxe, licence, intérêt	3,446	
Réservé pour pertes non réglées	20,056	46,641
Bénéfice net		$81,597

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$50,716
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis	208,647
Primes en voie de recouvrement	421
Actions, bons, actions, etc., de banques et compagnies d'assurance, etc	3,855
Propriété foncière	4,667
Billets d'actions (stock notes)	243,239
	$583,385

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nile-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné notaire public, ce 20 septembre 1875.

CHAS. A. AUDEY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé	5 pour cent
Dividende sur le susdit	20 "
Dividende primes remboursées	15 "

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour ces dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen	G. A. Green
A. J. Aiken	L. L. Hase,
J. A. Braselman	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore	J. D. Hill,
I. Bloom,	Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
G. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullen,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. E. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman	W. R. Thompson.

Second Etat de Situation
—DE LA—
COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1875, à savoir:

Sur risques de feu		$114,663 37
Sur risques de mer		59,161 37
Sur risques de rivières		26,686 96
Total des primes		$200,006 55
Moins primes rendues		3,154 77
Primes acquises		$196,856
Déduit—Pertes par le feu	$46,186 66	
Pertes sur mer	42,115 79	
Pertes sur rivières	15,476 63	
		$103,686 87
Réassurances		22,316 76
Réfactions (rebate)		9,562 67
Taxes		7,456 85
Loyer		3,750 00
Dépenses, et profits et pertes		36,816 18
		$186,556
Réservé pour primes non-terminées		$17,280 00

La Compagnie possède l'ACTIF suivant ci

Capital en Stock-notes	$
Comptant	62,422 6
Comptes en voie de collection	15,560 1
Billets recevables	
Prêts sur garanties	89,850 00
Prêts sur hypothèque	41,946 00
Stocks et Bons	5,270 00
Installations de bureaux et meubles	2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc	5,125 49
	$296,517
Moins ... intérêts non-payés et dividendes	2,196
	$294,320 00

Ce qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie

E. GAUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1876.

E. BOUNY, Notaire public.

Banque Nationale Mutuelle
A LA NOUVELLE-ORLEANS,

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires,

Vendredi, 31 Décembre 1875.

RESSOURCES:

Prêts et escomptes, en or		$16,806 90
Prêts et escomptes, en or, en currency		535,907 67
Bons des E. U. pour garantir la circulation		50,000 00
Autres stocks, bons et hypothèques		23,646 81
Dû par des agents de réserves, approuvés		41,603 53
Dû par d'autres banques et banquiers		20,038 56
Propriétés réelles, meubles et installations		89,824 81
Primes payées sur bons et or		8,238 07
Changes sur Clearing-House	112,970 67	
Billets d'autres Banques Nationales	22,859 00	
Monnaie fractionnelle (y compris des nickels)	1,483 79	
Espèces en monnaie d'or	12,362 41	
Billets legal tender	128,000 00—	277,675 67
Fond de rédemption avec le Trésorier des Etats-Unis		2,250 00
Total		$1,076,542 18

PASSIF.

Capital payé	$300,000 00
Fonds de surplus	155,104
Billets de Banque Nationale en circulation	45,000 00
Dépôts individuels, en or	14,405 94
Dépôts individuels, en currency	518,959 63
Dû aux banques et banquiers	2,718 89
Anciens dividendes non-payés 353 68	
Dividendes actuellement déclarés, quatre pour cent	12,000 00—12,353 68
Total	$1,076,542 18

JOHN T. HARDIE, Président.
A. W. BOSWORTH, Vice-Président.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.

BANQUE NATIONALE MUTUELLE,
Nile-Orléans, 31 décembre 1875.

A une assemblée du Bureau des Directeurs, tenue ce jour, il a été unanimement résolu de déclarer aux Actionnaires, sur les profits des derniers six mois, un dividende de QUATRE POUR CENT sur le montant de leurs actions, payable le MERCREDI, 12 janvier prochain, ou après cette date.

JOSEPH MITCHEL,
2 1erjanv—10 Caissier.

ASSURANCES.

Premier état annuel
—DE—
L'ATLAS INSURANCE COMPANY
DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE,
Au No. 152 de la rue du Canal,
Le 12 décembre 1872.

Conformément aux réquisitions de sa charte la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1872.

Primes d'incendies	$52,641
Primes de rivières	1,113 5
Total des primes	$53,815 15
En moins—primes non expédiées	35,876 75
Montant net des primes	$17,938
A déduire:	
Pertes par les incendies—payées	$ 226 83
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,184 96
	12,391
Montant réservé pour pertes non réglées	$5,546 69

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $205,450	$151,111
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,500 00
Prêt garanti par des actions	1,000 00
Actions appartenant à la compagnie	17,550 00
Bons des Etats-Unis	9,000 00
Effets à recevoir	2,326
d'abstinents arriérés, portant 8 pour cent d'intérêt	18,259
Intérêts	10,442 24
Primes en voie de recouvrement	27,439 28
Effets à recevoir pour primes	269 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	12,419
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence	2,046
Capital souscrit, en voie de règlement	46,451
	$365,942

PASSIF.

Capital, 4,151 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action	$311,719
Montant réservé pour garanti surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,362
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,326
Montant réservé pour perte non réglées	5,546
Salaires non payés	769
	$365,942

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. T.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 janv A. D. 1874.

Rapport sur l'Etat
—DE LA—
BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$1,115,402 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation		556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques		25,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés		93,731 96
Dû par d'autres banques nationales		23,096 58
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat		159,015
Propriétés foncières, mobilier et installations		129,715 11
Dépenses courantes et taxes payées		35,562 65
Primes payées		55,6 00
Echanges pour le Clearing-House	$121,615 22	
Billets d'autres banques nationales	34,902 00	
Petite monnaie, (y compris les nickels)	2,275 79	
Espèces	77,379 17	
Billets Legal Tender	469,723 00	$705,895
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)		25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat 5 pour cent)		4,000 00
Total		$2,996,546

PASSIF.

Capital payé	$350,000 0
Surplus	35,590 64
Autres profits non-partagés	87,474
Billets de banque nationale, non rachetés	500,000 00
Dividendes non payés	6,931
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,322,971 00
Certificats "demand" de dépôts	7,000 00
Chèques certifiés	12,850 55
Chèques du caissier, non payés	100 00
	1,342,921
Dû à d'autres banques nationales	79,541
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat	91,4 65
Total	$2,996,546

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875.

THEO GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:

G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT,

Commercial Insurance Company of New Orleans,

120..........RUE DE LA COMMUNE..........120
NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 187

Feu	$60,583 60		
Mer	12,839 20		
Rivières	69,181 3		11
Plus—risques non expirées le 31 mars 1875		15,746 09	
		149	
Moins—primes non expirées le 31 mars 1876		17,200 06	
Montant net des primes			
Perte par le feu	$9,619		
Pertes sur les rivières	33,541	$42,161	
Réfaction (rebate)		25,334	
Réassurances		8,699 06	
Primes remboursées		1,825 10	
Taxes		14,211 50	
Casuel		3,170 42	
Loyers		6,533 23	
Dépenses		15,408 43	
		$117,598	
Moins Intérêts profits et pertes		20,192 18 — $97,70	
Bénéfice net			$34,
Effets à recevoir		$226,934 43	
Mobilier		4,922 93	
Actions du Harber boat		850 00	
Bons de la Ville		1,220 00	
Actions de la banque de l'Etat		8,600 00	
Comptes pour les recouvrements nets		14,623 51	
En caisse		95,100 00	
		$347,412 86	

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 13 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

ETAT DE SITUATION
—DE LA—
Germania National Bank
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
31 décembre 1874.

ACTIF.

Billets escomptés		$ 663,756 2
Prêts sur demande		58,365
Bons des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation		300,000
Primes sur les bons ci-dessus		25,000
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation		
Actions et bons divers		13,500
Dû par des banques et des banquiers éloignés		23,240
Mobilier et accessoires		9,165 0
Avoir en argent:		
Bons des E. U. en main	112,000	
Comptant en caisse ici	431,929	
Do dans les banques de New-York	204,880 1	788,690
Total de l'actif		$1,880,441

PASSIF.

Capital payé	$ 300,000
Excédant de fonds	37,000
Billets émis	287,100
Dépôts	1,172,804
Dû à des banques et à des banquiers éloignés	54,136
Profits bruts pendant les 6 derniers mois	67,805
Moins dépenses et taxes	19,503
Profits nets (sur lesquels un dividende de 7 1/2 pour cent $22,500 a été déclaré aux actionnaires	48,302
Total du passif	$1,880,4

LOUIS SCHNEIDER,
Président.

ASSURANCES.

VINGTIEME ETAT ANNUEL
—DU—
FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,
37..........Rue Carondelet..........37
Nile-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie	$380,072	
Sur risques de rivière	221,329 79	
Sur risques de mer	44,116 40—	$635,519
Primes non expirées le 30 avril 1875		$ 89,742 00
Primes remboursées		9,925	— 99,667
Montant net des primes		$535,7

PERTES PAYEES, SAVOIR:

Sur risques d'incendie	$124,367
Sur risques de rivière	126,452
Sur risques de mer	8,320 65—$259,170
Réassurances	14,869
Réfaction (rebate)	15,492
Taxes d'Etat et de Ville	22,618
Dépenses brutes, bureau et agences	52,899
Profits et pertes	16,031 — $390,452
Balance	$145,169
Ensuite, intérêts, escomptes et épargnes réalisés	165,954
	$310,1
Ensuite, le intérêt sur le capital payé le second dû	110,000
Bénéfice net	140,224
... réservées pour dépréciation de valeur de placements	12,944
Balance à partager sur la ... net des primes ... et les primes ... 1873-4	$117,182

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$ 294,483
Comptes en voie de recouvrement	50,978
Effets à recevoir, pour ... actions et bons	522,973
Effets à recevoir à courtes échéances	23,011
Actions de banques et assurances	18,101
Actions des chemins de fer de ville et autres	79,549
Bons	115,851
Bons de l'Atlantic Grand Lodge of Louisiana	5,000
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	5,000
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs	2,000
Propriétés foncières	60,185

PASSIF.

Capital	$1,100,000
Réservé pour risques non expirés	89,742
Dividendes non payés ... dividendes ... et de prime ... 1876	177,6 23
Capital et surplus	112,515

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 21 mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le ... courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer SUR DEMANDE UN SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie (1,100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux actionnaires ($471,769 88) du montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875, et ... l'année expirée le 30 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président
THOS. F. WALKER, Sect.

DIRECTEURS:

Moses Greenwood	R. M. Walmsley,
W. A. Johnson,	A. Brittin,
John I. Noble,	A. H. May,
John Chaffe,	S. H. Snowden,
Richard Milliken,	T. Lytt. Lyon,
Samuel E. Moore,	Wm C. Raymond,
J. L. Harris,	James S Prestidge
E. T. Manning,	Samuel H. Boyd,
Joseph Friedlander,	Joseph McElroy,
A. A. Yates,	E. S. Wheelock,
John Adams,	Cyrus Bussey,
Isaac Scherck,	Wm J. Behan,
	S. F. Kahleman.

RAPPORT SUR L'ETAT
—DU—
STATE NATIONAL BANK,
DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
ETAT DE LA LOUISIANE,

A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escompte	$ ...
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	550,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	36,690 75
Dû par des agents (approuvés) de réserve	
Dû par d'autres banques nationales	111,146 12
Dû par des banquiers et des banques d'Etat	21,695 56
Propriétés foncières, mobilier et installations	79,075 96
Dépenses courantes et taxes payées	149,174 27
Primes payées	
Echanges pour le Clearing House	$167,422 29
Billets d'autres banques nationales	3,159 00
Petite monnaie (y compris les nickels)	3,390 06
Espèces	22,332 25
Billets legal tender	153,836 00
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis, pour cent des billets en circulation	
Total	$2,571,756 0

PASSIF.

Capital	$500,000 00
Surplus	33,590 52
D'autres profits non partagés	
Billets de banque nationale non rachetés	500,000 00
Dividendes non payés	
Dépôts individuels sujets à des chèques	$962,701
Certificats de dépôts sujets à demande	2,000 60
Chèques certifiés	22,013 01
Chèques du caissier non payés	100 00
Dû à d'autres banques nationales	996,815
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat	59,475
	51,410 47
Total	$2,571,756 0

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—Témoins

J. MOULTON,
J. BLAKEMORE, Directeurs
J. FRIEDLANDER.

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureau No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, ou de sa quatrième année fiscale:

Montant des profits réalisés sur les affaires du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$1,791 70
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	
Dépenses générales, taxes, loyers, etc., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$5,499
Escompte sur billets payés avant l'échéance	147 71
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière	1,231 43
Bénéfice net	$7,024

L'actif de la société est comme suit:

Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur	$44,808
Propriétés foncières	9,459
Comptant à la banque nationale de l'Etat	1,601 41
Currency des Etats-Unis	141 28 1,889
Effets à recevoir	7,160
Divers débiteurs	590 27
Installations	1,000 00
Intérêt couru	265 33
	106,172
Actions payées en plein	79,150 00
Actions payées en partie	3,792
Scrip	4,830
Dividende non réclamé	172
Effets à payer	440 00
Divers créanciers	61,185 00
Surplus	16,470 22 106,172

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SALLES, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D. 1875.

G. LEGARDEUR,
21 oct—1m